

L'opinion publique concernant le plan Schuman - Luxembourg (3 février 1951)

Légende: Le 3 février 1951, l'ambassade néerlandaise à Luxembourg met au point une note sur les réactions de l'opinion publique luxembourgeoise face aux enjeux du plan Schuman.

Source: Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis, Amsterdam. NVV - J.G. van Wouwe 1945-1973. Stukken betreffende Europese en internationale organisaties. Stukken betr. het Schuman Plan. 1950-1954. Diverse commissie. 1950-1952, 106.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_opinion_publique_concernant_le_plan_schuman_luxembourg_3_fevrier_1951-fr-a764c896-5a1e-49e7-8d99-051aae10bb15.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

L'opinion publique concernant le plan Schuman - Luxembourg (3 février 1951)

(Compte rendu du représentant néerlandais au Luxembourg)

L'opinion publique ne s'est jusqu'ici pas réellement exprimée publiquement sur le plan Schuman, un fait étrange pour un pays où l'acier joue un rôle clé dans l'économie.

La raison en est sans doute que les prix élevés de l'acier profitent à l'ensemble de l'économie luxembourgeoise et que l'on ferme dès lors facilement les yeux sur les dangers imminents.

Dans les milieux industriels par contre, et tout particulièrement au sein de la sidérurgie, on se penche minutieusement sur les conséquences du plan Schuman pour l'industrie luxembourgeoise.

Deux points ont notamment été avancés de ce côté-là. Tout d'abord, la question de la réduction des écarts de rémunération, une question importante quand on sait que les coûts de production sont très élevés au Luxembourg en raison du niveau élevé des salaires (et de la protection sociale), couplée à la suppression des mines non rentables ailleurs, sachant que les mines luxembourgeoises sont, quant à elles, rentables et dotées d'un outillage moderne. Et ensuite la question des pouvoirs de la «haute autorité», le principal souci à cet égard étant de savoir si cet organe bénéficierait d'une marge de manœuvre suffisante pour faire entendre et respecter la voix de l'industrie.

Alors qu'approche la concrétisation du plan Schuman, les critiques à son égard se font plus fortes et il est plus ouvertement fait écho à la crainte que la sidérurgie luxembourgeoise se retrouve, avec le plan Schuman, dans une situation moins favorable.

Il est ensuite fait état de la probabilité que la haute autorité, lors de la fixation des quotas, réduise les exportations luxembourgeoises vers certaines régions et que le Luxembourg ne dispose pas de facilités de transport identiques aux autres centres industriels, ce qui a son importance notamment dans les infrastructures de charbon et de coke. De ce fait, le désavantage des coûts de production élevés se fait encore plus sentir, au point qu'une réduction du niveau des salaires pourrait s'avérer nécessaire.

L'attention est également attirée sur l'éventuelle réduction des tarifs de transit pour le charbon de la Ruhr, ce qui pourrait fortement menacer les revenus des chemins de fer luxembourgeois et dès lors peser encore plus sur les coûts du transport pour les produits du fer et de l'acier luxembourgeois.

Il est souhaité que le gouvernement porte ces points à l'attention des participants au plan Schuman avant de nous y lier définitivement.

On constate en outre une certaine crainte dans les milieux industriels et un certain espoir au sein des travailleurs socialistes que le plan Schuman entraîne à la longue une nationalisation des mines. Il est peu probable que l'actuel gouvernement collabore à cette idée. Cependant, dans les milieux industriels, cette possibilité n'est pas écartée.

Il faut du reste signaler que les intérêts belges, français et allemands exercent une telle influence sur la sidérurgie luxembourgeoise que les propos des dirigeants de l'industrie luxembourgeoise doivent être entendus en ce sens.

Pour conclure, j'aimerais citer un extrait d'une conversation menée avec l'un des dirigeants du plus grand groupe sidérurgique luxembourgeois, l'Arbed: «Nous attendons la conclusion prochaine d'un accord et espérons qu'il nous laissera suffisamment de marge de manœuvre. Nous ne voyons pas encore comment résoudre la question de la non-rentabilité des mines belges, couplée aux écarts considérables en matière de salaires, ni comment il sera possible d'aligner les salaires allemands et français dans un avenir proche. Nous pensons qu'un accord plus ou moins formel sera trouvé.»

Le 3 février 1951